

SAGESS

RAPPORT DE GESTION

ET COMPTES

AU 30 JUIN 2007

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DU PREMIER SEMESTRE 2007

ENSEMBLE DU SYSTEME DE STOCKS DE RESERVE

Mises à la consommation

L'activité de stockage stratégique, qui se répartit entre les opérateurs, le CPSSP et la SAGESS, est définie par la loi 92-1443 du 31 décembre 1992 et ses décrets d'application (notamment 93.131 et 132 du 29 janvier 1993 modifiés), par le traité d'adhésion à l'A.I.E. et par les règlements de l'Union Européenne.

Les mises à la consommation brutes (MAC) des produits soumis à l'obligation de stockage stratégique ont été significativement en baisse d'un semestre à l'autre : les MAC d'essences (catégorie 1) continuent de baisser, en ligne avec la tendance longue constatée depuis un certain nombre d'années; les distillats (catégorie 2) sont en baisse marquée, la baisse significative des MAC de fioul domestique n'étant que partiellement compensée par une hausse modérée des MAC de gazole ; les MAC de carburéacteur (catégorie 3) sont stables ; les MAC de fioul lourd continuent de varier (à la hausse comme à la baisse) dans des proportions significatives, essentiellement en fonction de la demande en provenance des centrales électriques.

(KT)	1° S 2005	1° S 2006	1° S 2007	Ecart	Ecart (%)
Catégorie 1	5 409	5 054	4 846	(208)	(4.1)
Catégorie 2	23 198	23 376	22 020	(1 356)	(5.8)
Catégorie 3	2 967	3 144	3 125	(19)	(0.6)
Catégorie 4	1 731	1 955	1 238	(717)	(36.7)
TOTAL	33 305	33 529	31 229	(2 300)	(6.9)

Obligation nationale

Depuis les modifications réglementaires intervenues en 2000, l'obligation de stock de réserve est calculée sur la base des mises à la consommation de l'année n et rendues constantes du 1° juillet de l'année n+1 au 30 juin de l'année n+2.

Ainsi, au 1° semestre 2007, les obligations de stockage stratégique ont été calculées sur les mises à la consommation de l'année 2005 (comme celles du 2eme semestre 2006), et celles applicables à compter du 1° juillet 2007 sur les mises à la consommation de l'année calendaire 2006.

L'obligation de stockage de réserve est égale à 27 % des mises à la consommation (26 % antérieurement au 1° septembre 2003).

Les opérateurs peuvent déléguer à leur choix soit 56 % (54% antérieurement au 1° septembre 2003) soit 90 % (81 % antérieurement au 1° juillet 2004, et 80 % antérieurement au 1° septembre 2003) de cette obligation au CPSSP.

En conséquence, l'obligation nationale et sa couverture ont évolué comme suit (en MT équivalent produit):

(MT EQPF) *	1° juillet 04	1° juillet 05	1° juillet 06	1° juillet 07
Obligation nationale	17.8	17.9	17.9	17.8
Couverture par :				
Opérateurs	5.9	5.8	5.4	5.2
CPSSP	11.9	12.1	12.5	12.6
MAD **	2.9	2.8	2.8	2.7
SAGESS	9.0	9.3	9.7	9.9

* Equivalent Produits Finis – EQPF : une tonne de brut n'est retenue, dans le système de stockage de réserve, qu'à hauteur de 0.8 T de produit fini équivalent.

** Mises à disposition.

Le besoin de couverture du CPSSP, résultant des évolutions mentionnées précédemment, est en baisse de 0.1 MT au 1° juillet 2007 par rapport au 1° juillet 2006; il avait été en hausse au 1° juillet 2006 de 0.4 MT (par rapport au 1° juillet 2005), suite au choix d'un des opérateurs significatifs du système de passer, à cette même date, du taux de délégation de 56% à celui de 90%. Cet impact a été couvert par un recours accru à la SAGESS

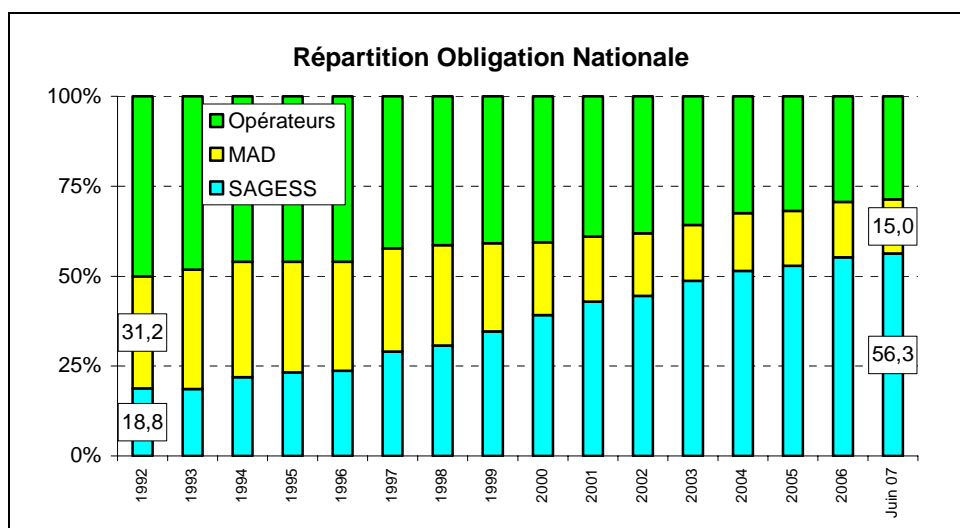
Compte tenu des variations des mises à disposition, le recours à la SAGESS s'accroît de 0.2 MT au 1° juillet 2007.

Au-delà de cette stricte obligation réglementaire l'Administration a demandé au CPSSP (et par voie de conséquence à la SAGESS) de constituer et de maintenir un surstock (« surstock AIE ») de 500 KT de pétrole brut (ou 400 KT EQPF). Ce niveau a été atteint en 2005. La France satisfaisant aisément par ailleurs ses obligations de stock de réserve vis-à-vis de l'AIE, l'Administration se satisfait actuellement d'un niveau de 358 KT (ou 286 KT EQPF), niveau atteint au second semestre 2006 et prévu d'être maintenu cette année.

Plus globalement, trois phénomènes se cumulent sur le long terme :

- Une augmentation de l'obligation de stockage nationale (tendance qui semble disparaître voire s'inverser ces deux dernières années),
- Un accroissement des délégations des opérateurs vers le système central CPSSP / SAGESS,
- Une réduction des mises à disposition du CPSSP de la part des opérateurs pétroliers consécutive aux initiatives d'optimisation de leurs stocks.

La résultante, comme le montre le graphique ci-après (qui recouvre l'obligation au sens strict et le surstock AIE), est une augmentation continue et significative de la part de l'obligation nationale assurée par la SAGESS, dont les stocks couvrent à fin juin 2007 environ 55% de cette obligation nationale et une réduction relative des autres sources de couverture de l'obligation :



ACTIVITES DE LA SAGESS

Environnement économique et financier

Les prix des produits pétroliers restent relativement élevés et à peu près aux mêmes niveaux que ceux connus au 1^o semestre 2006.

Le prix du Brent a été croissant depuis le début d'année pour atteindre environ 63 \$/bbl en moyenne au mois de juin. La moyenne des 6 premiers mois de l'année s'établit à 63.3 \$/bbl, 4% en deçà de la moyenne sur la même période de 2006 (65.7 \$/bbl).

Les cotations internationales des produits finis (moyenne de semestre et en \$/T) ont suivi la même tendance, pour les produits stockés par la SAGESS (essences, gazole, carburéacteur).

L'euro a continué de se renchérir contre dollar, passant de 1.30 en fin 2006 à 1.34 en moyenne juin 2007. La moyenne du 1^o semestre 2007 s'établit à 1.33, 8% au delà de la moyenne du 1^o semestre 2006 (1.23).

Les taux d'intérêt à court terme (EONIA et EURIBOR 1-3 mois) ont continué d'être à la hausse (depuis le second semestre 2005). La moyenne du 1^o semestre 2007 s'établissant à 3.7 % pour l'EONIA, 3.8 % pour l'Euribor 1 mois et 3.9 % pour l'Euribor 3 mois. Par rapport au 1^o semestre 2006, ceci représente une hausse de 120 points de base.

Constitution et conservation des stocks

Politique d'achat

Les achats de produits pétroliers sont faits systématiquement par appel d'offres, largement diffusés auprès des opérateurs du secteur pétrolier (qu'ils soient raffineurs ou traders, français ou étrangers).

Produits conservés

Les stocks SAGESS sont constitués des produits des 3 premières catégories (essence, gazole/fioul domestique, carburéacteur) et de pétrole brut. Les stocks de fioul lourd mis à disposition par les opérateurs auprès du CPSSP permettent de couvrir l'obligation qui lui a été déléguée, sans avoir recours à la SAGESS.

Le pétrole brut est admis, de par la loi, en substitution de produits finis, et jusqu'à une certaine proportion de substitution, une tonne de brut étant considérée comme équivalente à 0.8 tonne de produit fini.

Aucune sûreté ne peut être prise sur les stocks de SAGESS.

Achats et niveau des stocks

Pour faire face au recours accru à la SAGESS pour les besoins de la couverture de l'obligation de réserve, ainsi que pour constituer et maintenir, suivant les souhaits de la DIREM, un « Surstock AIE » de 400 KT EQPF au maximum (286 KT EQPF actuellement), et enfin pour entretenir un stock de roulement de l'ordre de 200 KT destiné à permettre la rotation des produits dans le cadre des programmes de mise aux normes, le programme d'achat s'est poursuivi, mais sur un rythme significativement moindre par rapport à 2006.

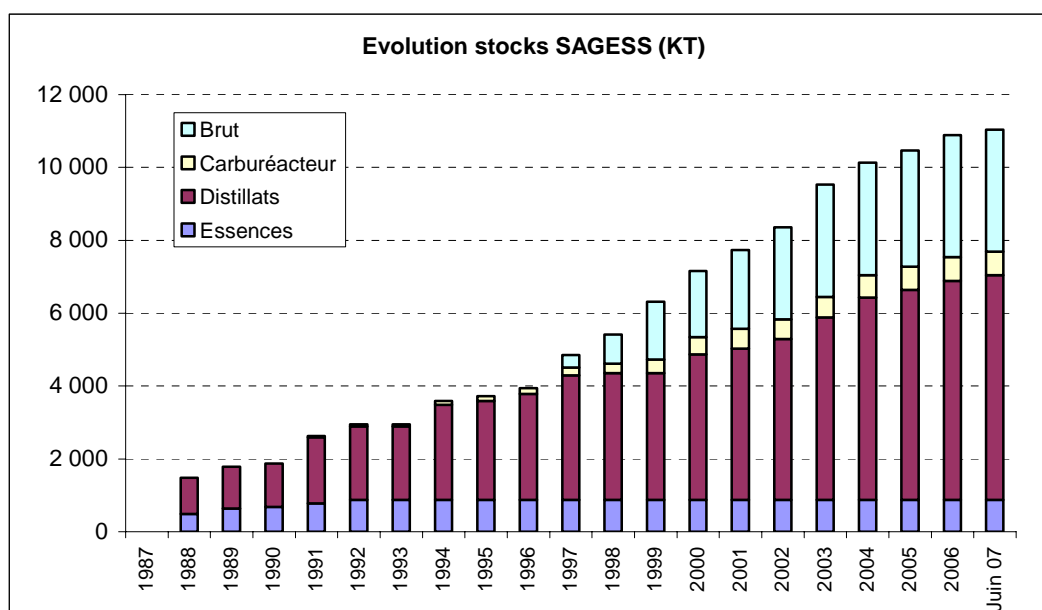
Les achats du 1^o semestre 2007 ont totalisé 149 KT (407 KT au 1^o semestre 2006), ou 67.5 M€ (193 € au 1^o semestre 2006). Ces achats n'ont porté que sur des distillats.

Sur la base des discussions qui se sont tenues en Conseils du CPSSP et de la SAGESS, il n'est pas anticipé d'achats complémentaires au second semestre.

En conséquence, les stocks SAGESS s'élèvent à 11.0 MT à fin juin 2007 :

(MT)	31 déc. 2004	31 déc. 2005	31 déc. 2006	30 juin 07
Stocks	10.0	10.4	10.8	10.9
Affectés à la couverture	9.6	9.8	10.3	10.5
Au-delà	0.4	0.6	0.5	0.4
Stocks prêtés	0.1	0.1	0.1	0.1
TOTAL	10.1	10.5	10.9	11.0

Sur une plus longue période, le niveau des stocks de la SAGESS a été multiplié par sept depuis sa création et a quasiment doublé dans les huit dernières années :



Politique de stockage

SAGESS est responsable de sa politique de stockage, sous contrôle du CPSSP. Ses stocks doivent être conservés dans des entrepôts sous douane (« Entrepôts Fiscaux de Stockage ») en France métropolitaine ou, sous réserve de l'accord de l'Administration, à l'étranger.

De plus, la répartition géographique de ces stockages sur le territoire comporte des objectifs fixés par l'Administration afin, en cas de crise, de s'assurer que les produits sont acheminables rapidement vers les centres de consommation. Le plan de localisation des stocks SAGESS proposé au CPSSP a été approuvé lors d'une réunion de la CIDH (Commission Interministérielle des Dépôts d'Hydrocarbures) en juin 2007.

Les produits de SAGESS sont stockés presque uniquement dans des dépôts tiers, moyennant le paiement d'un coût d'entreposage. SAGESS possède uniquement un dépôt de 33 Km³ à Chasseneuil du Poitou (département de la Vienne). A compter du 1^o janvier 2006, l'exploitation complète de ce dépôt a été confiée à un opérateur professionnel, la SAGESS ayant dans le même temps réservé, pour ses besoins, la majeure partie des capacités de ce site.

Les entrepôts sous douane utilisés par SAGESS (environ 130) sont les raffineries, la plupart des dépôts pétroliers existant sur le territoire, ainsi que le site de Manosque (cavités salines).

Suite à la demande de la SAGESS dans le cadre du contrat Manosque, GEOSEL est actuellement en train de finaliser le lessivage de deux cavernes supplémentaires, portant ainsi à 6 MM³ environ la capacité réservée à la SAGESS.

Suite à un accord du Conseil du 10 mai 2007, un contrat d'entreposage à long terme (15 ans, extensible de 7 années supplémentaires au gré de SAGESS^o) a été signé avec la Compagnie Industrielle Maritime (CIM) en juillet 2007. Ce contrat porte sur une capacité de 310 km³, livrable sous 4 ans du fait des travaux à réaliser pour pérenniser le site à ces niveaux de stockage. Ceci conforte les capacités de stockage dans cette zone géographique, en cohérence avec le plan de localisation des stocks mentionné précédemment.

Contrôles Quantité et Qualité

Les quantités et qualités des produits sont régulièrement contrôlées. Afin de maintenir en permanence des produits aux spécifications, les stocks de produits finis font l'objet de rotation périodique.

Programme de mise aux normes des stocks

Le programme de mise aux normes du fioul domestique à l'horizon du 1^o janvier 2008 et des carburants (essences et gazole moteur) à l'horizon du 1^o janvier 2009 se poursuit. 600 KM³ de fioul domestique ont été convertis, sur un total de 3 200 KM³, la douceur de l'hiver 2006 - 2007 ayant limité la vitesse de mise aux normes.

Coûts économiques

Le coût moyen de conservation d'une tonne de stock stratégique couverte par le CPSSP ressort à 25.3 €/t au 1^o semestre 2007, contre 23.4 €/T en 2006 (hors éléments exceptionnels, i.e. coût du projet PSM et changement de spécifications, soit 2.3 M€ ou 0.4 €/T pour le premier semestre 2007).

Le coût moyen de conservation des stocks SAGESS (en EQPF) ressort à 23.3 €/t au 1^o semestre 2007 contre 21.1 €/t en 2006 (hors les mêmes éléments exceptionnels, soit 2.3 M€ ou 0.4 €/T pour le premier semestre 2007).

Projet PSM (Pipeline SAGESS Manosque)

Le projet a continué d'être activement poursuivi au cours du 1^o semestre 2007, en ligne avec le planning annoncé précédemment. Les activités se sont essentiellement concentrées sur la poursuite

du chantier de pose, tant pour les aspects domaniaux (servitudes et dommages) que pour les aspects travaux, incluant la réalisation des stations d'extrémité et donc les modifications apportées aux installations GEOSEL. Au second trimestre, l'attention s'est également portée sur les remises en état des terrains traversés, les indemnisations des riverains, et la préparation (et démarrage) de la phase de test et de réception.

Le planning de réalisation est inchangé, et la mise en service industriel est toujours prévue au 2^o semestre 2007.

Le budget, mis à jour et approuvé en Conseil en avril 2006, est inchangé à 124 M€ dont 8 M€ de provision pour imprévus majeurs. Les réalisations se sont élevées à 40 M€ au 1^o semestre 2007 et à 94 M€ (dont 90 M€ d'immobilisations en cours) en cumul depuis le début du projet.

Les activités du second semestre 2007 sont essentiellement orientées vers la réception des travaux, les tests et la mise en service industriel de la canalisation.

Organisation

L'organisation est composée, comme à fin décembre 2006, de 15 postes, dont 8 tenus par du personnel détaché.

Suite à un accord du Conseil de décembre 2006, ratifié par l'Assemblée en 2007, le siège social de la SAGESS a été transféré, tout en restant sur Rueil-Malmaison. Le nouveau bail a pris effet en février 2007. Une fois les travaux d'aménagement des nouveaux locaux réalisés, le déménagement s'est fait sur un week-end de mai 2007 et sans impact sur la continuité ou la qualité des activités de la société.

Risques et assurance

Dans une perspective de maîtrise des risques, la SAGESS conduit périodiquement deux démarches parallèles :

- L'identification et l'analyse des risques auxquels la SAGESS est exposée tant sur un plan qualitatif (nature des risques) que quantitatif (estimation de l'amplitude et des probabilités d'occurrence des risques). Ce processus a été conduit en 2005 en liaison avec le courtier de la SAGESS, et n'a pas mis en évidence de nouvelles zones de risques. Néanmoins des précisions ou améliorations des conditions d'assurance ont été identifiées, et traitées dans le cadre du renouvellement pour 2006 des polices pour la plupart des sujets.
- L'application des standards applicables dans la profession en matière d'Hygiène / Sécurité / Environnement (HSE).

En conclusion de ces démarches analytiques, l'étendue des garanties d'assurances est revue avec le courtier pour adaptation si nécessaire, et les conditions financières sont annuellement revues pour assurer qu'elles restent optimisées et en ligne avec le marché.

Les contrats d'assurance pour 2007 ont été renégociés en fin d'année 2006. Les taux d'assurance sont stables. En termes de couverture, les dispositions suivantes restent en place :

La SAGESS bénéficie de garanties d'assurances de type Tous Risques couvrant les dommages à ses biens (ses produits, ses actifs), ainsi que les dommages aux tiers ou à son personnel, quelle qu'en soit la cause.

- Assurance «Dommages» qui couvre l'ensemble des biens et produits stockés à Chasseneuil-du-Poitou, les produits pétroliers stockés chez des tiers (pour les risques «incendie / explosion» seulement et conformément aux dispositions des contrats

d'entreposage), ainsi que le siège social de Rueil-Malmaison. Le montant de la garantie est de 100 M€ par sinistre, sous déduction de franchise de l'ordre de 30 à 80 K€ par sinistre.

Les contrats d'entreposage prévoient que chaque entreposeur est responsable des produits entreposés sur ses sites et des atteintes corporelles et matérielles à ses propres personnels, à ses installations ainsi qu'aux tiers. Ces risques doivent être couverts par assurance. Il est vérifié annuellement au minimum que ces couvertures sont effectivement en place.

- Assurance « Responsabilité Civile Atteintes à l'Environnement » pour faire face aux risques environnementaux liés au seul dépôt de 33 000 m³ que la SAGESS possède à Chasseneuil-du-Poitou. Le montant de la garantie, tous dommages confondus, est de 7.6 M€ par sinistre épuisable sur l'année d'assurance, et sous déduction d'une franchise de l'ordre de 30 K€ par sinistre.

Les risques environnementaux encourus du fait des produits de SAGESS stockés chez des tiers sont couverts par les polices d'assurance souscrites par ces tiers.

- Assurance « Responsabilité Civile » générale pour faire face aux dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et qui engageraient la responsabilité civile de la SAGESS. Le montant de la garantie est de 7.6 M€ par sinistre, sous déduction de franchise de l'ordre de 15 K€ par sinistre.

Une assurance Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux (RCMS) a été mise en place à compter de mai 2005, après évaluation du marché et appel d'offres. Son objet est de couvrir les conséquences pécuniaires des sinistres résultant de toute réclamation mettant en jeu la responsabilité civile d'un dirigeant de la SAGESS et imputable à toute faute professionnelle, réelle ou alléguée. La limite de garantie est de 10 M€ pour 2007 (sans franchise). Comme pour les autres assurances, la couverture précise et les conditions financières seront revues annuellement.

Pour le projet PSM, le schéma d'assurance défini fin 2004 (voir supra) a été revalidé et un appel d'offres européen lancé en février 2006. En sortie, les assurances suivantes, dédiées au projet, ont été mises en place :

- Assurance Tous Risques Chantier, couvrant toutes pertes physiques ou dommages matériels affectant tous les biens incorporés ou destinés à être incorporés aux ouvrages constituant le projet PSM, ainsi qu'aux biens existants.
- Assurance Responsabilité Civile Générale et Atteintes à l'Environnement au titre de la maîtrise d'ouvrage, avec des limites à 15 et 10 M€ respectivement. Les franchises sont très faibles pour la RC Générale et de 250 K€ pour l'atteinte à l'environnement.

SITUATION FINANCIERE

Présentation des comptes

La présentation des comptes est la même que celle utilisée pour les comptes précédents. Elle reste en conformité avec le Plan Comptable Général (PCG), ainsi qu'avec les dispositions du plan comptable professionnel de l'industrie pétrolière. Elle tient compte des particularités de la SAGESS émanant des textes législatifs et réglementaires, dont notamment l'article 1655 quater du Code général des Impôts (exonération d'impôt sur les sociétés et enregistrement des stocks à leur coût d'acquisition).

La SAGESS n'est pas soumise à l'obligation de publication de ses comptes sous la forme IAS / IFRS, car ne publiant pas de comptes consolidés.

Les dépenses du projet PSM sont portées à l'actif du bilan à compter du 1^o mai 2005 en immobilisations en cours, elles-mêmes décomposées en composants au sens des nouvelles dispositions légales comptables.

Notation

L'agence de notation Standard & Poor's a confirmé en juillet 2007 les notes de référence à long terme AAA et à court terme A-1+, avec une perspective stable, qu'elle avait attribuées à SAGESS en janvier 2001 puis confirmées annuellement depuis.

Résultat

Aux termes de la Convention avec le CPSSP, les produits sont constitués par la rémunération des mises à disposition auprès de ce dernier de l'ensemble des stocks détenus et couvrent l'ensemble des charges, y compris les charges de financement.

Le résultat net du premier semestre 2007 est un bénéfice de 683 K€

Billets de trésorerie

Le plafond du programme de billets de trésorerie a été porté de 500 à 750 M€ en 2005 (décision du Conseil de juin 2005). Cinq lignes de liquidité sont en place pour un montant total de 250 M€ (150 M€ précédemment).

Ce plafond de 750 M€ a été utilisé à hauteur de 580 M€ à fin décembre 2006 et de 712 M€ à fin Juin 2007.

Avance des actionnaires et prêt du CPSSP

L'avance des actionnaires a été, depuis l'année 1994, à son niveau maximum, statutaire et fiscal, de 61 millions d'euros et elle est subordonnée contractuellement aux emprunts réalisés auprès des banques. Par décisions des Conseils d'Administration du CPSSP et de la SAGESS, cette avance est remboursée aux actionnaires progressivement chaque année depuis le 29 décembre 2001. Il lui est substitué progressivement un prêt du CPSSP à la SAGESS (contrat de prêt du CPSSP de 61 M€ en date du 22 juin 2001), prêt également subordonné par rapport aux emprunts réalisés par la SAGESS.

Les 3 M€ d'avance actionnaire, qui restaient à rembourser à fin 2006, l'ont été dans le courant du premier semestre 2007, portant ainsi, au 30 juin 2007, le prêt du CPSSP à son montant contractuel de 61 M€

Structure du financement externe

L'endettement de la SAGESS à fin juin 2007, hors prêt du CPSSP et hors intérêts dus, s'élève à 2 394 M€:

- Obligations : 1 600 M€
- Lignes bancaires : 50 M€
- Billets de trésorerie : 744 M€

Risque de liquidité et de taux

La politique financière a été poursuivie et revalidée au Conseil de décembre 2006. Cette politique définit les grands équilibres à respecter entre les différentes sources et maturités de financement, des objectifs d'échelonnement des échéances pour pouvoir se financer à tout moment, ainsi que la politique en matière de risque de taux.

A ce titre, la politique est un endettement sur base taux variable (décision du Conseil de septembre 2004).

Toutes les opérations éventuelles sur produits dérivés continuent de relever d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration. A fin juin 2007, cinq opérations de swap, mises en place à l'occasion de chacune des cinq émissions obligataires, sont en cours.

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan concernent, pour les garanties données, essentiellement des cautions auprès des Douanes ainsi que les indemnités prévisionnelles en cas de rupture anticipée de certains contrats d'entreposage.

La SAGESS a reçu l'engagement du CPSSP de se voir prêter un montant total de 61 M€ engagement honoré à fin juin 2007 (voir plus haut « Avance des actionnaires et prêt du CPSSP »).

Protection contre les variations de prix des produits pétroliers / Effet stock

Les actifs de SAGESS sont constitués presque uniquement des stocks de produits pétroliers comptabilisés à leur prix d'achat (2 332 M€ à fin juin 2007, soit 92% des actifs).

Compte tenu du dispositif ci-dessous, SAGESS ne peut pas vendre ses stocks à perte. De plus, ses stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et ne sont donc pas sensibles aux fluctuations des prix des produits pétroliers.

Selon la loi fiscale (art 1655 quater du Code Général des Impôts) : « La société ne peut céder ses stocks qu'à un prix supérieur au coût moyen d'acquisition. Cette cession ne peut intervenir que dans les deux cas suivants : (i) sur injonction du ministre chargé des hydrocarbures, prise en vertu des dispositions réglementaires en vigueur (ii) à la demande du CPSSP ».

En complément, le règlement intérieur du CPSSP dispose : « Le CPSSP a passé une Convention avec la SAGESS qui a été approuvée par arrêté ministériel. Cette Convention prévoit en particulier que si la SAGESS est amenée, du fait du CPSSP, à céder des stocks, le CPSSP prendra toute mesure pour que la SAGESS perçoive au moins le prix d'inventaire des stocks cédés, conformément à l'Article 1655 quater du Code Général des Impôts. A cet effet, si le prix de vente des stocks SAGESS cédés est inférieur à leur prix moyen d'inventaire, c'est-à-dire si la vente est faite à perte, la rémunération que percevra le CPSSP sera alors fixée à un montant qui permettra l'indemnisation intégrale de la SAGESS, dans un délai raisonnable ne pouvant excéder un an, et par conséquent le remboursement à due concurrence de ses emprunts, intérêts et frais accessoires auprès de ses banques ou autres prêteurs. »

Compte tenu du dispositif ci-dessus, les stocks de la SAGESS sont évalués à leur coût d'acquisition et ne sont jamais réévalués au prix de marché.

A titre d'information, sur la base des prix moyens de juin 2007, on observe une plus value latente sur stocks de 2.8 G€ environ, sous l'effet de prix en juin nettement plus élevés que le prix moyen d'acquisition des stocks de la SAGESS.

Risque de change

Toutes opérations sur devises, autres que les opérations au comptant, nécessitent un accord préalable du Conseil d'Administration. La SAGESS réalise tous ses achats en euros et n'est donc pas exposée.

Risque sur actions

Les actions de la SAGESS ne sont pas cotées et l'actionnariat est limité aux opérateurs pétroliers ayant une obligation de stocks de réserve. Selon l'article 1655 quater du CGI : « *Les actions de cette société (SAGESS) ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation des ministres.* »

Risques fiscaux

Exemption d'impôt sur les sociétés

SAGESS n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés de par la loi (article 1655 quater du Code Général des Impôts).

Contrôle fiscal

La SAGESS a fait l'objet de notifications de redressement concernant la taxe professionnelle des années 1999 à 2002 incluse, pour un montant total de 3.0 M€(redressement pour 2.4 M€ intérêts de retard pour 0.4 M€et pénalités pour 0.2 M€). Ces redressements ont été mis en recouvrement dans le courant de l'année 2004 et réglés.

Tout en maintenant la même position, mais pour éviter de subir, dans une hypothèse défavorable, des intérêts de retard et des pénalités, les modalités de déclaration et de règlement ont été modifiées à compter de l'exercice 2003. Les déclarations et les règlements à l'administration se font sur la base demandée par l'administration, avec réclamation concomitante des sommes que la SAGESS a réglées mais estime non dues. Les montants réglés au titre de 2003, 2004, 2005 et 2006 se sont élevés à 5.1 M€

Ces redressements, et ces bases de calcul, continuent d'être contestés par la SAGESS, et faute d'accord avec l'administration fiscale, des procédures sont en cours. Un jugement favorable à la position de la SAGESS a été rendu par le tribunal administratif de Poitiers le 24 août 2006, puis un second, allant dans le même sens, le 22 mars 2007, pour deux des procédures ouvertes tant auprès de ce tribunal que d'autres. L'Administration a fait appel en fin d'année 2006, ce qui porte maintenant les débats en Cour administrative d'appel de Bordeaux.

Aucune provision n'a été passée dans les comptes (comme précédemment), et une somme égale aux montants redressés (1999-2002), aux montants réglés sur les bases de l'administration (2003-2006) et à la provision au titre du 1^o semestre 2007, soit 5.4 M€au total, est comptabilisée en Créance sur l'Administration en cohérence avec notre estimation de la probabilité de succès de la procédure en cours.

Risques juridiques

Les informations ci-dessous sont rappelées pour commenter les effets de ce litige dans les comptes 2006, fournis dans ce rapport en tant qu'année de référence. Ce litige est sans effet sur les comptes 2007.

SAGESS avait depuis 1989 un litige avec la société CFPN, chez qui SAGESS stockait des produits, produits que CFPN avait néanmoins donnés en gage à une banque. La banque a de son côté introduit des recours, réclamant la valeur de ces mêmes produits au titre de son gage. Par décision de justice, SAGESS avait été autorisée à retirer ces produits et les avait stockés dans un autre dépôt. Un arrêt de la Cour d'Appel de Douai a fini par être rendu en décembre 2004, en faveur de la banque. Un pourvoi en Cassation a été déposé par SAGESS en juillet 2005, et un arrêt, défavorable à SAGESS, rendu en septembre 2006.

L'arrêt de décembre 2004 avait été exécuté, et la provision figurant précédemment au passif (provision pour risques) reprise en 2005, sans influence matérielle donc sur le compte de résultat 2005. L'arrêt 2006 de la Cour de Cassation, clôturant cette affaire, est également sans influence sur le compte de résultat 2006.

Ce processus avait mis en suspens des procédures pénales à l'encontre du dirigeant de CFPN (abus de confiance). L'arrêt de la Cour de Cassation ayant été rendu et le préjudice établi précisément, ces procédures ont été réactivées devant le tribunal correctionnel de Douai.

Documents Financiers résumés

Les comptes détaillés sont fournis en annexe à ce rapport. De manière simplifiée, l'évolution des documents financiers reste essentiellement conditionnée par l'accroissement des stocks, l'évolution des taux unitaires d'entreposage et des taux d'intérêt, ainsi que par un certain nombre d'activités non récurrents telles que le projet PSM ou des programmes de changement de spécification des produits.

Le bilan de la SAGESS est principalement constitué par les stocks de réserve à l'actif et les financements par emprunts au passif. Il peut se résumer ainsi (au 30 juin 2007) :

	M€	%		M€	%
Immobilisations	101	4	Capitaux propres et provisions	1	-
Stocks	2 332	92	Emprunts	2 482	98
Créances et autres	92	4	Fournisseurs et autres	42	2
TOTAL	2 525	100	TOTAL	2 525	100

- Les immobilisations sont essentiellement constituées par les dépenses capitalisables du projet PSM (91.0 M€) et le dépôt de Chasseneuil-du-Poitou.
- Les stocks sont les stocks de réserve achetés et détenus par la SAGESS.
- Les créances sont essentiellement constituées de la créance sur le CPSSP correspondant à un mois de remboursement des coûts de la SAGESS. S'y ajoutent le montant des produits prêtés dans le cadre des opérations de mise aux normes (35.8 M€), et la créance sur l'Etat (litige Taxe Professionnelle : 5.4 M€).
- Les dettes fournisseurs sont essentiellement constituées par un mois de coûts d'entreposage, et le crédit fournisseurs lié aux achats de biens et services du projet PSM.

Le compte de résultat du premier semestre 2007 se schématise ainsi :

	M€	%
Remboursement par le CPSSP des coûts SAGESS	122.5	100.0
Entreposage et suivi des stocks	(74.8)	(61.0)
Autres charges	(1.8)	(1.5)
Frais financiers	(45.3)	(37.0)
Résultat net	0.6	0.5

- SAGESS recouvre mensuellement du CPSSP ses coûts d'entreposage, le coût de financement de ses actifs (au taux moyen réel des emprunts) et ses coûts de fonctionnement, soit in fine l'ensemble de ses coûts.
- Les coûts de SAGESS sont constitués principalement des coûts d'entreposage, des frais financiers liés aux emprunts ci-dessus et de coûts de fonctionnement très faibles comparés aux coûts précédents.
- Le résultat de SAGESS est légèrement positif, sachant que l'objectif de la SAGESS n'est pas un objectif de profit.

Depuis la date de clôture, aucun évènement pouvant avoir une influence sur les comptes à fin juin 2007 n'est intervenu.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'Article 223 du Code Général des Impôts, il est signalé que les comptes de la période écoulée ne prennent en charge -hors effet ORGANIC- aucune dépense non déductible fiscalement, au titre de l'Article 39-4 du même Code.

Capital social

Le capital social est détenu au 30 juin 2007 par 28 actionnaires, dont l'obligation de stock de réserve représente environ 95% de l'obligation nationale en France :

	%
Raffineurs et leurs filiales (TOTAL France, Esso S.A.F, Société des Pétroles Shell, BP France, AGIP Française)	59.0
Grande distribution	27.7
Indépendants	13.3
Total	100.0

Les actionnaires possédant au 30 juin 2007 au moins un vingtième du capital sont :

- Au moins un vingtième: BP FRANCE - ESSO S.A.F - SHELL - CARFUEL – SIPLEC – S.C.A. PETROLE & DERIVES
- Au moins un cinquième: TOTAL FRANCE

Il n'existe pas de délégation accordée par l'assemblée générale en matière d'augmentation de capital.

Rémunération des membres du conseil d'administration

Comme les périodes précédentes, il n'a pas été alloué de rémunération aux membres du Conseil d'Administration.

L'actuel Président est détaché et sa société d'appartenance (TOTAL S.A.) a facturé à la SAGESS, au titre du premier semestre 2007, un montant hors taxe de 138 500 €

PERSPECTIVES DU SECOND SEMESTRE 2007

Dans le domaine logistique, la priorité est à la finalisation de la mise aux normes du fioul domestique pour le 1^o janvier 2008. Comme indiqué précédemment, et sauf décision contraire qui serait prise ultérieurement, il n'est pas prévu de procéder à des acquisitions de produits au second semestre.

Le projet PSM entre dans sa dernière phase, avec comme objectif une mise en service industriel au second semestre dans les meilleures conditions.

Le Conseil d'Administration

BILAN - ACTIF
(Avant distribution)

(En Euros)	30 juin 2007			31 Dec 2006
	Brut	Amortissements- Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 249 988	213 424	1 036 564	1 072 683
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 249 988	213 424	1 036 564	1 072 683
Immobilisations corporelles	98 255 484	2 993 702	95 261 782	55 361 126
Terrains et aménagements	461 921	3 731	458 189	458 416
Constructions	218 288	137 614	80 675	91 500
Installations techniques, matériel et outillage industriel	6 768 428	2 725 159	4 043 269	4 325 596
Autres	318 574	127 198	191 376	164 004
Immobilisations en cours	89 690 905		89 690 905	42 809 776
Acomptes versés sur commandes	797 368		797 368	7 511 835
Immobilisations financières	4 881 257		4 881 257	4 916 280
Financement travaux en dépôts	4 790 985		4 790 985	4 873 848
Dépôts et cautionnements	90 272		90 272	42 432
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	104 386 730	3 207 126	101 179 604	61 350 090
ACTIF CIRCULANT				
Stocks produits pétroliers	2 331 886 362		2 331 886 362	2 263 120 681
Créances	63 803 815		63 803 815	62 440 408
Créances clients et comptes rattachés	51 286 924		51 286 924	54 134 477
Autres	12 516 891		12 516 891	8 305 930
Liquidités	16 368 167		16 368 167	957 904
Valeurs mobilières de placement	16 283 024		16 283 024	
Disponibilités	85 143		85 143	957 904
Charges constatées d'avance	4 832 896		4 832 896	2 359 650
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 416 891 239		2 416 891 239	2 328 878 642
Prime d'émission des obligations	6 483 364		6 483 364	7 018 303
TOTAL GENERAL	2 527 761 333	3 207 126	2 524 554 208	2 397 247 035

Les chiffres négatifs sont indiqués entre parenthèses

BILAN - PASSIF
(Avant distribution)

(En Euros)	30 juin 2007	31 Dec 2006
Capital	240 000	240 000
Réserve légale	24 000	24 000
Report a nouveau	1 974	9 085
Résultat	683 344	562 851
TOTAL CAPITAUX PROPRES	949 318	835 936
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
Dettes financières	2 482 346 970	2 357 462 591
Autres emprunts obligataires	1 600 000 000	1 600 000 000
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	77 367 363	116 482 956
Emprunts et dettes financières divers	804 979 607	640 979 635
Dettes diverses	34 544 599	31 662 068
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 887 228	24 546 904
Dettes fournisseurs immobilisations	15 069 440	5 895 226
Dettes fiscales et sociales	301 051	166 719
Autres dettes	3 286 881	1 053 218
Produits constatés d'avance		
Produits financiers constatés d'avance	6 713 321	7 286 441
TOTAL DETTES	2 523 604 890	2 396 411 100
TOTAL PASSIF	2 524 554 208	2 397 247 035

Les chiffres négatifs sont indiqués entre parenthèses

COMPTE DE RESULTAT

(En Euros)	30/06/2007	31 Dec 2006
Prestations		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		
Transferts de charges: remboursement du CPSSP	122 558 174	219 780 578
Reprise sur provision		
Autres produits		
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	122 558 174	219 780 578
Achats produits pétroliers	(68 788 732)	(179 685 458)
Variation de stocks	68 765 681	179 681 319
Autres achats et charges externes	(76 557 548)	(151 027 780)
Impôts et taxes	(156 720)	(334 350)
Charges de personnel	(413 547)	(526 549)
Salaires	(274 159)	(349 335)
Charges sociales	(139 387)	(177 215)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(363 924)	(761 346)
Dotation à provision pour risques et charges		
Autres charges		(0)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	(77 514 790)	(152 654 165)
RESULTAT D' EXPLOITATION	45 043 384	67 126 413
Produits financiers	49 203	204 550
Autres produits financiers	1 408 883	1 347 630
Charges financières	(45 230 934)	(67 364 161)
Dotation aux amortissements et aux provisions	(534 938)	(903 286)
RESULTAT FINANCIER	(44 307 787)	(66 715 266)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	735 596	411 147
Reprise provision pour risques		
Produits exceptionnels	12 755	3 118 340
Charges exceptionnelles	(65 007)	(2 966 636)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(52 252)	151 704
Impôt Sociétés		
RESULTAT NET	683 344	562 851

Les chiffres négatifs sont indiqués entre parenthèses

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au 30 Juin 2007

FAITS MARQUANTS

Les achats de la période ont totalisé 149 KT pour un montant de 67,50 M€

Le projet PSM s'est poursuivi comme prévu, et les dépenses cumulées à fin juin 2007 s'élèvent à 94,3M €, dont 90 M€ d'immobilisations en cours à la fin de cette période.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les états financiers ont été établis en conformité avec les règles comptables françaises en tenant compte des dispositions particulières à la SAGESS fixées par les textes réglementaires et notamment l'Art. 1655 quater du C. G. I.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes suivis pour l'établissement des comptes au 30 juin 2007 sont identiques à ceux suivis pour l'établissement des comptes des années précédentes et conformes au P. C. G. ainsi qu'au plan comptable professionnel de l'industrie pétrolière, compte tenu des spécificités de la SAGESS.

La SAGESS n'est pas soumise à l'obligation de publication de ses comptes sous forme IAS / IFRS, car ne publiant pas de comptes consolidés.

A compter du 1er janvier 2005, la société applique le règlement 2002-10 du CRC relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et le règlement 2004-6 relatif à la définition des actifs.

Une revue détaillée des actifs de la société au 1er janvier 2005 a montré que l'application de ces nouveaux règlements n'avait pas d'impact sur les comptes de la société.

Comme mentionné précédemment, les dépenses du projet PSM sont capitalisées à compter du 1^{er} mai 2005 en immobilisations en cours, elles-mêmes décomposées en composants au sens des nouvelles dispositions légales comptables.

La construction de lignes basse teneur en soufre, prévue dans les contrats passés en 2003 avec GEOSEL a été finalisée en 2005. Ces installations sont propriétés de GEOSEL, et SAGESS avait donné son accord pour en prendre 50% à sa charge et en a un droit d'usage en contrepartie. Le montant correspondant (1.1M€HTVA) a été comptabilisé en immobilisations incorporelles et est amorti sur 15 ans en linéaire.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations ont été évaluées à leur coût d'acquisition ou coût de production.

L'amortissement économique est calculé selon la méthode linéaire sur les durées normalement admises pour notre activité.

Logiciels	1 an
Aménagements des terrains	10 ans
Constructions s/sol propre	10 ans
Aménagements constructions	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 ans
Installations agencements	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau et Informatique	3 à 5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Ce poste est constitué par des dépôts de garantie et par des financements de travaux en dépôts.

STOCKS

Les stocks détenus par la SAGESS sont destinés à couvrir une partie de l'obligation légale de stocks stratégiques qui incombe aux opérateurs pétroliers.

Ces stocks ne peuvent être vendus que sur injonction gouvernementale ou sur demande du CPSSP.

Conformément à la Loi 92.1443 et à l'Art. 1655 quater du C. G. I., les stocks sont évalués et comptabilisés à leur coût d'acquisition, incrémenté des frais de mise en place jusqu'aux lieux de stockage définitifs.

Selon la loi et l'article ci-dessus, les stocks ne peuvent pas être vendus à perte. En cas de vente, si le prix de marché est inférieur au coût comptable, le CPSSP doit compenser la différence. Aussi il n'y a pas lieu de déprécier le stock lorsque le prix de marché est inférieur à son coût comptable.

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT
Au 30 Juin 2007

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 30 JUIN 2007

(En Euros)	Valeur Brute à l'ouverture de la période	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Valeur Brute à la clôture de la période
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 241 826	8 162		1 249 988
Logiciels et droits d'usage	1 241 826	8 162		1 249 988
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	58 119 086	47 004 983	6 868 584	98 255 485
Terrains et aménagements	461 921			461 921
Constructions s/sol propre	156 030			156 030
Aménagements constructions	62 259			62 259
Installations techniques, matériel et outillage industriel	6 768 428			6 768 428
Installations agencements	158 911	109 778	154 117	114 572
Mobilier de bureau	83 469	1 995		85 464
Matériel de bureau et Informatique	106 457	12 081		118 538
Immobilisations en cours	42 809 776	46 881 129		89 690 905
Acomptes versés sur commandes	7 511 835		6 714 467	797 368
IMMOBILISATION FINANCIÈRES	4 916 280		35 023	4 881 257
Dépôts et Cautionnements	42 432		35 023	7 409
Financement travaux en dépôts (*)	4 873 848			4 873 848
TOTAL	64 277 192	47 013 145	6 903 607	104 386 730

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS AU 30 JUIN 2007

(En Euros)	Amortissements à l'ouverture de la période	Dotations de la période	Diminutions de la période	Amortissements à la clôture de la période
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	169 143	44 281		213 424
Logiciels et droits d'usage	169 143	44 281		213 424
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 757 960	319 643	83 901	2 993 702
Terrains et aménagements	3 505	226		3 731
Constructions s/sol propre	106 680	7 737		114 417
Aménagements constructions	20 109	3 087		23 196
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 442 832	282 328		2 725 160
Installations agencements	77 520	9 307	83 901	2 926
Mobilier de bureau	49 328	8 912		58 240
Matériel de bureau et Informatique	57 986	8 046		66 032
IMMOBILISATION FINANCIÈRES				
Dépôts et Cautionnements				
TOTAL	2 927 103	363 924	83 901	3 207 126

Les immobilisations sont amorties sur une base linéaire

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT Au 30 Juin 2007

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Euros

Financements de travaux par des loyers payés d'avance		Remboursements à travers des réductions de loyers		
Dépôts concernés	Montant des travaux financés	Montant restant à rembourser au 31 Dec 2006	Remboursement 2007	Montant restant à rembourser au 30 Juin 2007
Coignieres	1 692 180	256 172	141 015	115 157
Chalon	859 857	367 130	48 306	318 824
Chalon 2	1 800 000	1 148 217	130 435	1 434 782
TOTAL	4 352 037	1 771 519	319 756	1 868 763

Le 1er avril 2007 SAGESS a versé 417 K€ au titre de loyer payé d'avance relatif aux travaux de mise en conformité du dépôt de CHALON
Les loyers payés d'avance correspondent à un financement, par la SAGESS, de travaux dans plusieurs dépôts qui sont compensés par une réduction du loyer de stockage sur la durée des emprunts contractés par la SAGESS.

Euros

Autres financements de travaux		Imputations		
Dépôts concernés	Montant des travaux financés	Montant restant à imputer au 31 Dec 2006	Imputation 2007	Montant restant à imputer au 30 Juin 2007
Gargenville	381 126	8 662	8 662	0
Raffinerie Port Jerome	900 000	540 000	60 000	480 000
Clairoix	830 000	691 667	46 111	645 556
La Souterraine	1 960 000	1 862 000	65 333	1 796 667
TOTAL	4 071 126	3 102 329	180 107	2 922 222

Ces autres financements correspondent à des travaux dans plusieurs dépôts dont le coût est réparti sur plusieurs années.

TOTAL des financements de travaux	8 423 163	4 873 848	499 863	4 790 985
--	------------------	------------------	----------------	------------------

STOCKS

La variation de la valeur des stocks entre le 31 décembre 2006 et le 30 Juin 2007, enregistre les achats et les coûts de mises en place des

Valeur comptable au 30 Juin 2007			
ESSENCES	165 536 150 €	pour	1 124 863 M3
GO/FOD	1 384 398 652 €	pour	7 149 727 M3
CARBUREACTEUR	149 445 770 €	pour	819 490 M3
PETROLE BRUT	632 505 789 €	pour	4 091 163 M3
Total	2 331 886 362 €		13 185 243 M3
Valeur comptable au 30 Juin 2007 des stocks prêtés	35 783 989 €		177 012 M3
Total	2 367 670 351 €		13 362 255 M3

A titre d'information la valeur de ces stocks au prix du marché de Juin 2007 est de:

ESSENCES	500 000 000 €
GO/FOD	2 961 000 000 €
CARBUREACTEUR	340 000 000 €
PETROLE BRUT	1 319 000 000 €
Total	5 120 000 000 €

Ecart vs valeur comptable **2 752 329 650 €**

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT
Au 30 Juin 2007

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	(En Euros)
Charges Financières	4 061 483
Charges d'exploitation	771 415
TOTAL	4 832 896

Les charges constatées d'avance sont principalement constituées par la part des intérêts sur les billets de trésorerie qui sont précomptés.

CHARGES A REPARTIR

CHARGES A REPARTIR	(En Euros)
Primes d'émission	6 483 364
TOTAL	6 483 364

Les primes d'émission des emprunts obligataires sont amorties linéairement sur la durée des emprunts.

PROVISION POUR CHARGES A PAYER

CHARGES A PAYER	(En Euros)
Emprunts obligataires	11 614 334
Emprunts et dettes auprès d' Etablissements de crédit	5 922
Fournisseurs et comptes rattachés	11 188 523
Dettes fiscales et sociales	189 528
Autres dettes	105 000
TOTAL	23 103 306

Les dettes fournisseurs concernent principalement les coûts d'entreposage de juin à payer en juillet 2007 et le crédit fournisseur lié aux dépenses du projet PSM.

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(En Euros)
Produits d'exploitation constatés d'avance	
Produits financiers constatés d'avance	6 713 321
TOTAL	6 713 321

Les produits financiers constatés d'avance correspondent aux soultes versées par les banques dans le cadre des émissions obligataires, lors des opérations de swap de taux d'intérêts fixe vers variable. Leurs amortissements sont étalés sur les durées des swaps, elles mêmes égales à la durée des emprunts obligataires correspondants.

PRODUITS A RECEVOIR

PRODUITS A RECEVOIR	(En Euros)
Intérêts sur prêts produits	866 000
Prêts produits (échanges pour mise aux normes)	35 783 989
Remboursement par le CPSSP des charges de juin 2007	15 978 949
TOTAL	52 628 938

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT
Au 30 Juin 2007

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Euros

CREANCES	Degré de liquidité de l'actif		
	Echéance		
	Montant Brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	4 881 257	1 089 998	3 791 259
Créances rattachées à des participations			
Financement travaux dépôts	4 790 985	999 727	3 791 259
Autres créances	90 272	90 272	
Créances de l'actif circulant	68 636 711	63 199 177	5 437 534
Créances clients et comptes rattachés	51 286 924	51 286 924	
Autres créances	12 516 891	7 079 357	5 437 534
Personnel et comptes rattachés	700	700	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	
Etat- Taxe sur la valeur ajoutée	5 722 032	5 722 032	
Etat - Litige Taxe Professionnelle	5 437 534		5 437 534
Etat - Précompte	192 487	192 487	
Produits à recevoir	866 000	866 000	
Tiers dommages et servitudes	295 613	295 613	
Autres	2 524	2 524	
Charges constatées d'avance	4 832 896	4 832 896	
TOTAL	73 517 968	64 289 175	9 228 793

Euros

DETTES	Degré d'exigibilité du Passif			
	Montant Brut	Echéance		
		Moins d'1 an	Plus d'1 an	Plus de 5 ans
Dettes financières	2 482 346 970	821 367 363	600 000 000	1 060 979 607
Emprunts obligataires	1 600 000 000		600 000 000	1 000 000 000
Emprunts et Dettes auprès Ets Crédit	77 367 363	77 367 363		
A 2 ans maximum à l'origine	65 617 991,13	65 617 991		
A plus de 2 ans à l'origine	129 116	129 116		
Intérêts des emprunts	11 620 256	11 620 256		
Emprunts et dettes financières divers	804 979 607	744 000 000		60 979 607
Dettes diverses	19 475 160	19 475 160		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 887 228	15 887 228		
Dettes fiscales et sociales	301 051	301 051		
Autres dettes	3 286 881	3 286 881		
Produits constatés d'avance				
Produits financiers constatés d'avance	6 713 321	573 120	3 437 170	2 703 031
TOTAL	2 508 535 450	841 415 643	603 437 170	1 063 682 638

Emprunts et dettes auprès Ets Crédit

77 367 363

Position créditrice banques	15 617 991
Lignes de crédit bancaires	50 000 000
Financement dépôt de Coignièrès	129 116
Intérêts des emprunts	11 620 256

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT Au 30 Juin 2007

Emprunts et dettes financières diverses	804 979 607
Billets de trésorerie	744 000 000
Prêt CPSSP	60 979 607

L'avance des actionnaires a été, depuis l'année 1994, à son niveau maximum, statutaire et fiscal, de 61 millions d'euros et elle est subordonnée contractuellement aux emprunts réalisés auprès des banques. Par décisions des Conseils d'Administration du CPSSP et de la SAGESS, cette avance est remboursée aux actionnaires progressivement chaque année depuis le 29 décembre 2001. Il lui est substitué progressivement un prêt du CPSSP à la SAGESS (contrat de prêt du CPSSP de 61 M€ en date du 22 juin 2001), prêt également subordonné par rapport aux emprunts réalisés par la SAGESS.

Les 3 M€ d'avance actionnaire, qui restaient à rembourser à fin 2006, l'ont été dans le courant du premier semestre 2007, portant ainsi, au 30 juin 2007, le prêt du CPSSP à son montant contractuel de 61 M€.

Les avances des actionnaires et le prêt du CPSSP sont à taux nul.

La quasi totalité des emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit sont à taux variable.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placements sont comptabilisées à leur prix d'achat et gérées selon la méthode FIFO

DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

- C F P N

Les informations ci-dessous sont rappelées pour commenter les effets de ce litige dans les comptes 2006, fournis dans cette annexe en tant qu'année de référence. Ce litige est sans effet sur les comptes 2007,

SAGESS a depuis 1989 un litige avec la société CFPN, chez qui SAGESS stockait des produits, produits que CFPN avait néanmoins donnés en gage à une banque. La banque a de son côté introduit des recours, réclamant la valeur de ces mêmes produits au titre de son gage. Par décision de justice, SAGESS avait été autorisée à retirer ces produits et les avait stockés dans un autre dépôt. Un arrêt de la Cour d'Appel de Douai a été rendu en décembre 2004, donnant raison à la banque. Un pourvoi en cassation a été déposé en juillet 2005. Toutefois, un tel pourvoi n'étant pas suspensif, l'Arrêt de décembre 2004 a été exécuté, le montant réclamé par la banque réglé en 2005 (2 957 349 €) et la provision pour risques précédemment au passif (3 353 878 €) reprise dans le même temps..

En contrepartie du paiement des sommes réclamées par la banque, il avait été constaté une créance du même montant (2 957 K €) en "Autres créances", en ligne avec les espérances de succès de la procédure en cassation. Par prudence, une provision de même montant avait été passée sur cette créance.

La cour de Cassation ayant rendu en septembre 2006 un arrêt défavorable à la SAGESS, la provision a été régularisée dans un compte de reprise de provision, et la créance a été extournée dans un compte de charges sur exercices antérieurs pour un montant de 2 957 348,60 €. Cette opération est totalement neutre sur les comptes.

- TAXE PROFESSIONNELLE

Suite au litige en cours sur la taxe professionnelle (voir plus loin "Contrôle fiscal"), les services fiscaux ont remboursé la taxe professionnelle de l'année 2001. Le remboursement s'élève à 11 091 €

- CHARGES EXCEPTIONNELLES

Ce poste est constitué des valeurs nettes des actifs situés au 212 avenue Paul doumer et sortis des livres SAGESS suite au déménagement du siège

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT Au 30 Juin 2007

ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES

Cautions bancaires au profit de l'administration des douanes	40 000 000 €
Engagement locations longue durée	58 457 €

Dans le cadre de son contrat d'entreposage de produits pétroliers dans les cavernes de sel chez GEOSEL-MANOSQUE, conclu pour une durée de 30 ans, la SAGESS s'est engagée à payer, sauf en période de crise pétrolière, et sous réserve de certaines conditions d'exploitation, un forfait plancher d'entreposage. Ce forfait a été fixé à 24M€ pour 2004, 24.5M€ pour 2005, 26.5M€ pour 2006, 27.72M€ pour les années 2007 à 2011. Des dispositions prévoient qu'ensuite ce forfait pourra être réduit chaque année.

Dans le cadre de la construction par SAGESS du pipeline reliant le site de stockage souterrain en cavernes de sel de Manosque aux installations pétrolières de La Crau, SAGESS s'engage à régler à GEOSEL-MANOSQUE, propriétaire des installations existantes, les dépenses qu'elle aurait encourues au cas où SAGESS ne construirait pas ou arrêterait la construction de ce pipeline (sauf en cas de faute imputable à GEOSEL-

Les émissions obligataires ont toutes été accompagnées de la mise en place d'une opération simultanée de swap de taux d'intérêt (taux fixe contre taux variable basé sur l'Euribor 3 mois).

Dans le cadre de ces opérations, une soulte a été reçue des banques, correspondant pour les trois premières opérations à la différence entre le nominal et le prix d'émission. Pour les émissions 2004 et 2006, la soulte reçue couvre en sus les commissions bancaires. Ces soultes sont comptabilisées en produits financiers constatés d'avance et amorties sur la durée de vie des emprunts (égale à la durée de vie des opérations de swap). Pour ces deux dernières opérations, et en cohérence avec la pratique des années antérieures, les commissions bancaires sont passées en charges dans l'année d'émission.

Emission	Échéance	Taux (%)	Montant obligations (M€)	Montant swappé (M€)
Avril 2001	27 avril 2011	5,25	300	300
Octobre 2001	12 novembre 2008	4,50	300	300
Février 2003	25 février 2013	4,25	300	150
Novembre 2004	9 février 2015	4,00	350	350
Juin 2006	20 octobre 2016	4,00	350	350

ENGAGEMENTS HORS BILAN RECUS

Lignes de crédit bancaires

Négocié	300 000 000 €
Engagé	300 000 000 €
Utilisé	50 000 000 €
Disponible	250 000 000 €

Voir ci-dessus les modalités de swap de taux d'intérêt des emprunts obligataires.

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT Au 30 Juin 2007

AVANCES ET CREDITS ALLOUES AUX DIRIGEANTS

N E A N T

REMUNERATION AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comme pour les exercices précédents, il n'a pas été alloué de rémunération aux membres du Conseil d'Administration.

L'actuel Président est détaché et sa société d'appartenance (TOTAL SA) a facturé à la SAGESS au 30 Juin 2007 un montant hors taxes de 138 500 €,

CONTROLE FISCAL

La SAGESS a fait l'objet de notifications de redressement concernant la taxe professionnelle des années 1999 à 2002 incluse, pour un montant total de 3.0 M€ (redressement pour 2.4 M€, intérêts de retard pour 0.4 M€ et pénalités pour 0.2 M€). Ces redressements ont été mis en recouvrement dans le courant de l'année 2004 et réglés. Tout en maintenant la même position, mais pour éviter de subir dans une hypothèse défavorable des intérêts de retard et des pénalités, les modalités de déclaration et règlement ont été modifiées à compter de l'exercice 2003. Les déclarations et les règlements à l'administration se font sur la base demandée par l'administration, avec réclamation concomitante des sommes que la SAGESS a

réglées mais estime non dues. Les montants réglés au titre de 2003, 2004, 2005 et 2006 se sont élevés à 5,4M €. Ces redressements, et ces bases de calcul, continuent d'être contestés par la SAGESS, et faute d'accord avec l'administration fiscale, le différend est actuellement au stade des tribunaux administratifs.

Un jugement favorable à la position de SAGESS a été rendu par le Tribunal Administratif de Poitiers le 24 août 2006 dans une des procédures ouvertes tant auprès de ce tribunal que d'autres. L'administration a fait appel en fin d'année, ce qui porte maintenant les débats en Cour administrative d'appel de Bordeaux.

Aucune provision n'a été passée dans les comptes (comme précédemment), et une somme égale aux montants redressés (1999-2002) et aux montants réglés sur les bases de l'administration (2003-2006) a été comptabilisée en Créance sur l'Administration en cohérence avec notre estimation de la probabilité de succès de la procédure en cours.

VENTILATION DE L'EFFECTIF AU 30 JUIN 2007

Personnel salarié	7	
dont à temps complet		7
 Personnel détaché	 8	
dont à temps complet		8

CAPITAL

Le capital est composé de 15 000 actions au nominal de 16 € dont 14 999 ouvrant droit à dividende, le Président renonçant au dividende de son action.

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT
Au 30 Juin 2007

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

1 - RESULTATS DE L'EXERCICE

		30 juin 2007	31 Dec 2006
Résultat comptable	K€	683	563
	€/ action	46	38
Variation des capitaux propres	K€	(7)	3
	€/ action	(0)	0,2
Dividende proposé	K€	sans objet	570
	€/ action	sans objet	38
Nombre d'actions		15 000	15 000

Les chiffres négatifs sont indiqués entre parenthèses

2 - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Milliers d'Euros

	EXERCICE 2007
A	
1 Capitaux propres à la clôture 2006 avant affectations	273
2 Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	(7)
3 Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2006	266
B Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice 2006	
1 Variation du capital	
2 Variation des autres postes	
C (=A3+B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	266
D Variations en cours d'exercice	
1 Variation du capital	
2 Variation des primes, réserves, report à nouveau	
3 Variation des "provisions" relevant des capitaux propres	
4 Contreparties des réévaluations	
5 Variation des provisions règlementées et subventions d'équipement	
6 Autres variations	
E Capitaux propres au bilan au 30 Juin 2007 (=C+D)	266
F VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE (=E-C)	
G Dont : variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
H VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE (F-G)	

Les chiffres négatifs sont indiqués entre parenthèses

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT
Au 30 Juin 2007

DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DU PREMIER SEMESTRE 2007

	Euros
Excédent brut d'exploitation	45 407 308
Transferts/reprise de charges (exploitation)	
+ Autres produits d'exploitation	
- Autres charges d'exploitation	
+/- Quote-part de résultats sur opérations faites en commun	
+ Produits financiers	1 458 085
- Charges financières	(45 230 934)
+ Produits exceptionnels	12 755
- Charges exceptionnelles	(65 007)
- Participation des salariés aux fruits de l'expansion	
- Impôts sur les bénéfices	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1 582 206

Les chiffres négatifs sont indiqués entre parenthèses

TABLEAU DE FINANCEMENT

(En milliers d'Euros)	2007	2006
Besoin de financement long terme	(109 529)	(232 523)
Investissements	(40 193)	(52 137)
Stocks	(68 766)	(179 681)
Dividende et précompte	(570)	(705)
Ressources / (besoin) exploitation	54	(47 231)
Autofinancement	1 582	2 227
Variation actif circulant	(3 302)	(33 036)
Variation passif circulant	1 774	(16 422)
Ressource / (Besoin) net	(109 475)	(279 754)
Financement	109 474	279 754
Dettes financières	124 884	279 429
Variation liquidités	(15 410)	325

Les chiffres négatifs sont indiqués entre parenthèses

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'examen limité des comptes intermédiaires

Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité – SAGESSE

Société anonyme

au capital de 240 000 €

20, rue Jacques Daguerre

92 565 Rueil Malmaison Cedex

Grant Thornton

Commissaire aux Comptes

100, rue de Courcelles

75017 Paris

Société anonyme

Ernst & Young Audit

Commissaire aux Comptes

11, allée de l'Arche

92037 Paris-La Défense Cedex

Société par actions simplifiée à capital variable

Période du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2007

Rapport des commissaires aux comptes sur l'examen limité des comptes intermédiaires

Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité
SAGESS

Période du 1^{er} juin 2007 au 30 juin 2007

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SAGESS, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle d'un audit, que les comptes intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans le paragraphe intitulé « Contrôle fiscal » figurant en page 8 de l'annexe, relatif au litige concernant la taxe professionnelle.

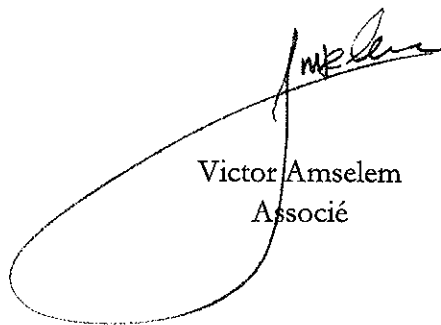
Paris et Paris-La-Défense, le 21 septembre 2007

Les Commissaires aux Comptes


Grant Thornton

Ernst & Young Audit

Membre français de Grant Thornton International



Victor Amselem
Associé



Philippe Thomas
Associé